

06/02/2017

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 6 février 2017 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Madame la conseillère : Maylis Toulouse

Messieurs les conseillers : Daniel Groleau  
Denis Rondeau  
Michel Croteau  
Éric Decubber

Était absente : Joanne Leblanc, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Richard Tanguay, maire, ouvre la séance à 19 h 42 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

**#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation des procès-verbaux
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public dans la salle
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Dépôt de la correspondance du mois
9. Résolutions
  - 9.1 Sécurité publique
    - 9.1.1 Dépôt du rapport annuel 2016 du service incendies de Weedon
    - 9.1.2 Augmentation annuelle salaire des pompiers
    - 9.1.3 Étude d'optimisation incendie
  - 9.2 Travaux publics
    - 9.2.1 Demande au MTQ pour réduction de vitesse route 112 (courbe face chemin Breton)
    - 9.2.2 Octroi contrat services professionnels rue des Érables
  - 9.3 Loisirs
    - 9.3.1 Nomination de deux délégués pour le Comité Loisir de la MRC
    - 9.3.2 Achat d'un argo – Centre plein air de St-Gérard
    - 9.3.3 Tour cycliste du Lac Aylmer – droit de passage
  - 9.4 Urbanisme / Développement
    - 9.4.1 Nomination d'une personne désignée pour la gestion des cours d'eau
    - 9.4.2 Résolution modifiant la résolution #2016-267 portant sur la vente d'un terrain sur le chemin de la Mine
    - 9.4.3 Entente avec entrepreneur quartier durable solaire – autorisation signature
    - 9.4.4 Appui au Regroupement pour un Québec en santé
10. Varia et affaires nouvelles
11. Information des membres du conseil
12. Période de questions
13. Levée de la séance

**2017-021**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**#3**

**ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 janvier et de la séance extraordinaire du 24 janvier 2017;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ces procès-verbaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2017-022**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 janvier et de la séance extraordinaire du 24 janvier et que lesdits procès-verbaux soient et sont acceptés tels que présentés.

**ADOPTÉE**

**#4**

**RAPPORT DES COMITÉS ET DU MAIRE**

Des conseillers ;

- Déneigement des trottoirs St-Gérard
- Étude de l'organigramme
- Formation
- Poste travaux publics, agent(e) de développement et gestion de l'eau

Du maire ;

- Conférence de presse annonçant une subvention pour la rue des Érables
- Réunion pour les ressources humaines
- Anniversaire du Club Quad
- Projet d'une table régionale pour remplacer la Conférence Régionale des Élus

#5 **RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Aucun sujet particulier

#6 **INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE**

- Taxation
- Demande de rencontre avec le conseil « maison des jeunes »
- Terrain de soccer à côté de l'aréna est questionné
- Quartier durable et CPTAQ
- État de la glace à l'aréna
- Lumières du panneau indicateur à l'aréna
- Déneigement du stationnement à l'aréna
- Entretien du chemin Fontainebleau (épandage d'abrasifs)
- Festival plaisirs d'hiver

#7 **ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2016-044 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2017-023** IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est **383 467.58 \$** et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées	73 909.00 \$
Opérations courantes à payer :	<u>309 558.58 \$</u>
<b>Sous total</b>	<b>383 467.58 \$</b>
Salaires payés :	<u>66 674.14 \$</u>
<b>Grand total :</b>	<b><u>450 141.72 \$</u></b>

Que le rapport soit classé sous le numéro 01-2017 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**#8 DÉPÔT DE LACORRESPONDANCE DU MOIS**

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil. Il est à noter,

- Réception d'une lettre confirmant une ristourne de 11 077 \$ de la MMQ
- Réception d'une lettre demandant un parc à chiens

**#9 RÉSOLUTIONS**

**#9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**9.1.1 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2016 DU SERVICE INCENDIES DE WEEDON**

Les conseillers ont préalablement pris connaissance du rapport annuel 2016 du service incendie de Weedon.

**2017-024** IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter le dépôt du rapport annuel 2016 du service incendies de Weedon afin de répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François.

**ADOPTÉE**

**9.1.2 AUGMENTATION ANNUELLE SALAIRE DES POMPIERS**

**ATTENDU QUE** par la résolution #2013-459, le conseil municipal a adopté la politique d'embauche et de rémunération du Service incendie;

**ATTENDU QU'** une majoration concernant le salaire doit être apportée annuellement;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2017-025** IL EST PROPOSÉ Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de modifier la politique d'embauche et de rémunération du Service incendie de Weedon de manière à majorer la rémunération de 2 % et la garde à 5 \$ de plus, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**ADOPTÉE**

### **9.1.3 ÉTUDE D'OPTIMISATION INCENDIE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Weedon a adopté la résolution #2014-060, lors de la séance de conseil du 3 mars 2014, afin de participer à une étude visant la mise en commun des services de sécurité incendie ;

**ATTENDU QUE** Sur recommandation de Daniel Mercier, directeur du service des incendies de Weedon et suite à la rencontre des chefs des services des incendies de la MRC ;

**2017-026**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de service venant du coordonnateur régional et préventionniste en incendie, Monsieur Michel Richer pour réaliser une étude avec les municipalités de St-Isidore de Clifton, St-Malo, Ste-Edwidge, Martinville et autres municipalités intéressées dans le cadre d'optimisation des services incendie,

D'autoriser une somme de 1000 \$ pour en défrayer les coûts.

**ADOPTÉE**

### **#9.2 TRAVAUX PUBLICS**

#### **9.2.1 DEMANDE AU MTO POUR RÉDUCTION DE VITESSE ROUTE 112 (COURBE FACE AU CHEMIN BRETON)**

**ATTENDU QU'** un accident malheureux ayant causé un décès est survenu le 11 janvier dernier et qu'il s'avère qu'à ce même endroit, d'autres accidents sont survenus auparavant ;

**EN CONSÉQUENCE;**

**2017-027**

IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE demander au ministère des Transports du Québec de vérifier **toutes les possibilités** pour s'assurer que la vitesse des usagers devienne plus basse dans la courbe où est survenu l'accident du 11 janvier 2017 sur la route 112 à Weedon en face du chemin Breton,

DE joindre copie de la requête d'une citoyenne, déposée à la municipalité de Weedon le 13 janvier 2017.

**ADOPTÉE**

### **9.2.2 OCTROI CONTRAT SERVICES PROFESSIONNELS RUE DES ÉRABLES**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres public #2017-01-19 sur le site SEAO le 4 janvier 2017 portant sur le choix de professionnel en ingénierie pour la reconstruction de la rue des Érables;

**ATTENDU QUE** « l'ouverture de soumission » a eu lieu le 25 janvier 2017 à 11 h 00 et que cinq firmes ont déposé une soumission ;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection, formé de trois personnes nommées dans la résolution #2017-010 adoptée le 9 janvier 2017, s'est rencontré en après-midi le 25 janvier pour établir la pondération des soumissions reçues ;

**2017-028**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Decubber

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

D'accepter le rapport de pondération des appels d'offres de services du comité de sélection et d'accorder le contrat de services professionnels en ingénierie à la firme « Les Services EXP inc. » dont le pointage final a été de 12.62 et a obtenu le premier rang ;

D'accepter le prix de la soumission au montant de 110 181.62 \$ taxes incluses ;

D'autoriser le directeur général, Monsieur Yvan Fortin, à signer le bon de commande relié au contrat qui sera constitué de la soumission présentée, des addendas 1 à 6 et des avenants d'appel d'offres.

**ADOPTÉE**

### **#9.3 LOISIRS**

#### **9.3.1 NOMINATION DE DEUX DÉLÉGUÉS POUR LE COMITÉ LOISIR DE LA MRC**

**2017-029**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS DE que Madame Joanne Leblanc et Madame Emmanuelle Pelchat soient nommées délégués au comité loisirs de la MRC.

**ADOPTÉE**

### **9.3.2 ACHAT D'UN ARGO – CENTRE PLEIN AIR DE ST-GÉRARD**

**ATTENDU QUE** le comité des loisirs de St-Gérard désire acquérir un argo pour l'entretien de la piste de ski de fond ;

**ATTENDU QU'** une entente administrative a été signée entre le comité et la municipalité pour établir les contributions respectives des deux parties pour les cinq (5) prochaines années ;

**EN CONSÉQUENCE;**

**2017-030**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité verse au comité des loisirs de St-Gérard, une somme de six mille dollars (6000 \$) afin de permettre l'achat d'un argo usagé,

QUE le montant soit emprunté au fonds de roulement de la municipalité et qu'il soit remboursé en cinq ans à raison de 1200 \$ pour les années budgétaires 2018 à 2022 inclusivement.

**ADOPTÉE**

### **9.3.3 TOUR CYCLISTE DU LAC AYLMEYER – DROIT DE PASSAGE**

**2017-031**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la municipalité de Weedon autorise les cyclistes et les véhicules de sécurité à circuler sur les routes de la municipalité, lors de l'activité du Tour cycliste du Lac Aylmer, qui se tiendra le samedi 5 août 2017, entre 9 et 15 heures.

**ADOPTÉE**

## **#9.4 URBANISME / DÉVELOPPEMENT**

### **9.4.1 NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉLÉGUÉE POUR LA GESTION DES COURS D'EAU**

**ATTENDU QU'** une entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau est intervenue entre la municipalité et la MRC du Haut-Saint-François conformément à l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales ;

**ATTENDU QU'** aux fins de la réalisation de l'objet de l'entente, la municipalité doit procéder à la nomination d'au moins un employé qui exerce les pouvoirs de personne désignée au sens de l'article 105 de la loi ;

**ATTENDU QUE** cette entente prévoit que la municipalité doit informer la MRC du choix de l'employé ou, selon le cas, de ses employés qui exercent la fonction de personne(s) désignée(s) au sens de l'article 105 de la loi lorsqu'elle procède à une nomination ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**2017-032**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de nommer Monsieur Nicolas Blouin, inspecteur municipal, pour exercer les pouvoirs de personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales tel que prévu dans l'entente relative à la gestion des cours d'eau.

**ADOPTÉE**

### **9.4.2 RESOLUTION MODIFIANT LA RESOLUTION #2016-267 PORTANT SUR LA VENTE D'UN TERRAIN SUR LE CHEMIN DE LA MINE**

*La résolution #2016-267 a été adoptée en décembre 2016. Cette résolution confirme la vente d'une parcelle de terrain appartenant à la municipalité et située sur le chemin de la Mine. Cependant, seulement le nom de l'un des deux acheteurs y apparaît alors qu'il devrait y en avoir deux.*

**ATTENDU QUE** Madame Kadiatou Diallo et Monsieur Ibrahim Méité désirent acquérir une parcelle de terrain vacant appartenant à la municipalité de Weedon situé sur le chemin de la Mine ;

**ATTENDU QUE** La dimension approximative de cette partie de terrain représente 500 m<sup>2</sup> au coût de 835\$;



**EN CONSÉQUENCE,**

**2017-033**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

• **D'**accepter la vente d'une parcelle de terrain du chemin de la Mine à Madame Kadiatou Diallo et Monsieur Ibrahim Méité au coût préétabli de 1.67\$ / m<sup>2</sup> équivalent à 835\$ pour une dimension de 500 m<sup>2</sup>. Cette dernière devra aussi assumer les frais d'arpentage, de notaire et/ou toute autre somme afférente à l'achat ;

• **DE** désigner et autoriser Monsieur Richard Tanguay, maire et Monsieur Yvan Fortin, directeur général à représenter et signer par et pour la municipalité de Weedon, tous documents en lien avec la vente, à Madame Kadiatou Diallo et Monsieur Ibrahim Méité, de cette parcelle de terrain du chemin de la Mine

**ADOPTÉE**

**9.4.3 ENTENTE AVEC ENTREPRENEUR QUARTIER DURABLE SOLAIRE – AUTORISATION SIGNATURE**

**2017-034**

IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'autoriser le directeur général, Monsieur Yvan Fortin à signer l'entente d'exclusivité avec l'entrepreneur Énergéco pour le projet de quartier durable solaire.

**ADOPTÉE**

**9.4.4 APPUI AU REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ**

**ATTENDU QU'**il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

**ATTENDU QUE** le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

**ATTENDU QUE** la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

**ATTENDU QUE** le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

2017-035

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Decubber

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS De signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. **DE poursuivre** et **d'intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
  - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
  - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. **D'investir** les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

**ADOPTÉE**

**#10 VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES**

- Aucun sujet pour ce point

**#11 INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

- Problématique des loisirs à étudier

**#12 PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Sablage du chemin Fontainebleau (épandage)

**#13 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2017-036

À 21 h 00, Madame Maylis Toulouse propose la levée de cette séance ordinaire.

---

Yvan Fortin  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

---

Richard Tanguay  
Maire